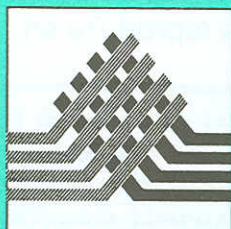


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Salaires et Conventions salariales

Numéro 228 - Juin 1991

Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1^{er} avril 1991

- **La durée hebdomadaire effective du travail** est stable par rapport à celle enregistrée début janvier 1991. Elle s'établit, en moyenne, à 38,96 heures pour l'ensemble des salariés, à 38,86 heures pour les non-ouvriers et 39,08 heures pour les ouvriers.
- **L'indice du taux de salaire horaire ouvrier** progresse de + 1,0% au cours du premier trimestre 1991; ceci porte son augmentation sur un an à + 4,4%. Sur la même période, les prix ont augmenté de + 3,2% et le SMIC progresse de + 4,7%.

N.B. : Les résultats de l'enquête trimestrielle ACEMO concernant l'évolution des effectifs salariés font, depuis avril 1991 inclus, l'objet de la publication d'un numéro particulier de « Premières Informations » (cf. Premières Informations n° 224).



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

La durée hebdomadaire effective du travail.

La durée hebdomadaire du travail est restée stable par rapport à celle enregistrée début janvier 1991 que ce soit pour les ouvriers ou les non-ouvriers. L'augmentation de la durée du travail des ouvriers, enregistrée de janvier à avril 1990, ne s'est pas reproduite en 1991.

Durée hebdomadaire effective du travail - Série brute (Avril 1991)

Unité : heure

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	1990				1991	
	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril
OUVRIERS						
U2 à U14. Activités retenues dans l'indice salaire (1)	39,12	39,16	39,18	39,16	39,09	39,10
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles.....	39,10	39,13	39,15	39,13	39,07	39,08
NON-OUVRIERS						
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles.....	38,86	38,86	38,86	38,86	38,85	38,86
OUVRIERS ET NON-OUVRIERS						
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles.....	38,98	39,00	39,01	39,00	38,96	38,96

(1) : Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

Répartition des salariés (1) selon les tranches de durée du travail

Unité : %

TRANCHES DE DURÉE DU TRAVAIL	1990				1991	
	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril
Moins de 39 heures						
Ouvriers.....	25,2	24,6	25,0	24,7	24,5	25,2
Non-ouvriers.....	28,1	27,4	28,4	27,8	28,0	27,7
39 heures						
Ouvriers.....	55,7	55,9	55,3	55,9	57,1	56,1
Non-ouvriers.....	62,4	63,2	62,0	62,7	62,5	62,6
Plus de 39 heures						
Ouvriers.....	19,1	19,5	19,7	19,4	18,4	18,7
Non-ouvriers.....	9,5	9,4	9,6	9,5	9,5	9,7
Toutes tranches de durées						
Ouvriers.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Non-ouvriers.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) : Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

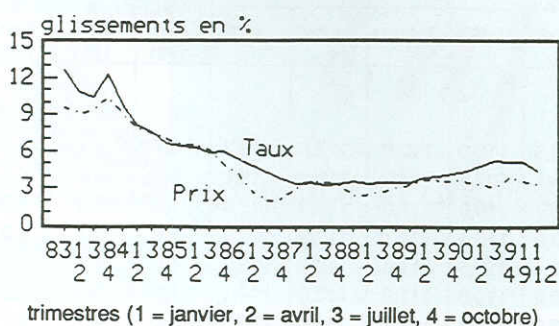
Source : MTEFP, Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre.

L'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de + 1,0% au cours du premier trimestre 1991, comme celui des salaires mensuels de base ouvriers hors primes et heures supplémentaires. Le pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier a gagné 0,4 point au cours du premier trimestre 1991.

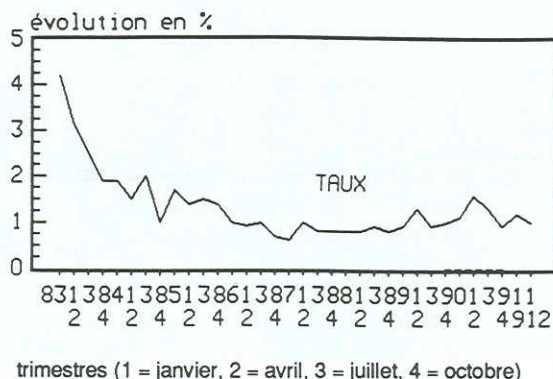
Sur les douze derniers mois, l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers a augmenté de + 4,4% alors que l'indice des prix a crû de + 3,2%; le gain en pouvoir d'achat sur un an s'élève donc à 1,2 point.

Au cours du premier trimestre 1991, les salaires des ouvriers les moins qualifiés (niveau 1) ont progressé moins vite (+0,7%) que les autres (+ 1,0% quel que soit le niveau). Sur un an, l'éventail des salaires n'a pratiquement pas varié (+ 4,6% pour le niveau 1, + 4,7% pour le niveau 7) (cf. page 6).

**Glissement annuel
de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier
et des prix à la consommation
(indice INSEE des 296 postes)**



**Évolution trimestrielle de l'indice
du taux de salaire horaire ouvrier**



Évolution du taux de salaire horaire des ouvriers.

Par activité économique, les hausses trimestrielles du taux de salaire horaire ouvrier sont en général comprises entre +0,7% et +1,3%. Les progressions se situant au-dessus de cette fourchette se trouvent dans le secteur de la chimie de base et des fibres artificielles et synthétiques (+2,0%), de l'industrie textile et de l'habillement (+1,5%), des transports - SNCF et RATP exclus - (+1,4%) et de la production de minerais et métaux ferreux (+1,4%). Les augmentations avaient été inférieures à la moyenne au deuxième semestre 1990 dans tous ces secteurs, sauf le dernier cité.

Les progressions les plus faibles se trouvent dans le commerce de détail non alimentaire (+0,3%) ou alimentaire (+0,5%), ainsi que dans les services (+0,6%), notamment dans les services marchands (+0,5%). Les hausses dans ces secteurs étaient supérieures à la moyenne au quatrième trimestre 1990.

Sur un an, le taux de salaire ouvrier augmente sensiblement au même rythme dans le tertiaire (+4,1%) que dans l'industrie - bâtiment exclu - (+4,2%), l'industrie des biens d'équipement restant très en retrait (+3,7%). Ce sont les ouvriers du secteur « construction navale et aéronautique, armement » dont le taux de salaire augmente le moins (+2,4%). L'augmentation est toujours plus élevée dans le bâtiment, génie civil et agricole (+5,9%).

Évolution des salaires mensuel de base des non-ouvriers.

Les salaires mensuels de base des salariés non-ouvriers augmentent, au premier trimestre 1991, de +0,9% à +1,4% suivant la catégorie. Contrairement aux trois trimestres précédents, ils progressent en moyenne un peu plus que ceux des ouvriers (+1,1% contre +1,0%).

Sur un an, les salaires mensuels de base des non-ouvriers ont augmenté de +4,2%. Ce sont les salaires des cadres (+4,5%) qui ont augmenté le plus vite, surtout dans le bâtiment, génie civil et agricole (+6,2%) alors que ce sont les techniciens et agents de maîtrise qui ont vu leur salaire mensuel de base progresser le moins vite (+4,0%), notamment dans l'industrie, bâtiment exclu (+3,7%).

Les progressions enregistrées sont, si on met à part le bâtiment (+5,7% pour l'ensemble des salariés), à l'avantage du tertiaire, notamment des services (+4,3%) par rapport à l'industrie (+4,1%).

Indices des salaires de base selon la qualification

TOUTES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (1)	N° de ligne	Base 100 au 1er avril 1988					Variation en % de :		
		1990			1991		Janvier 1991 à Avril 1991	Octobre 1990 à Avril 1991	Avril 1990 à Avril 1991
		Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril			
OUVRIERS									
Indice des taux de salaire horaire selon la qualification :									
Niveau 1.....	1	108,3	110,0	110,8	112,5	113,3	0,7	2,2	4,6
Niveau 2.....	2	108,5	109,9	110,9	112,2	113,3	1,0	2,2	4,4
Niveau 3.....	3	108,7	110,0	111,0	112,3	113,4	1,0	2,2	4,3
Niveau 4.....	4	108,8	110,1	111,1	112,3	113,4	1,0	2,1	4,2
Niveau 5.....	5	109,1	110,5	111,5	112,8	113,9	1,0	2,2	4,4
Niveau 6.....	6	109,2	110,6	111,8	113,0	114,1	1,0	2,1	4,5
Niveau 7.....	7	109,9	111,4	112,7	114,0	115,1	1,0	2,1	4,7
Ensemble des ouvriers.....	8	108,9	110,3	111,3	112,6	113,7	1,0	2,1	4,4
NON OUVRIERS									
Indice des salaires mensuels de base selon la qualification :									
Agents de maîtrise :									
Niveau 1.....	9	109,3	110,3	111,2	112,4	113,7	1,2	2,3	4,1
Niveau 2.....	10	109,2	110,2	111,0	112,1	113,2	1,0	2,0	3,7
Employés peu qualifiés.....	11	108,8	110,1	111,1	112,2	113,2	0,9	1,9	4,1
Employés qualifiés.....	12	109,4	110,8	111,8	112,9	114,0	1,0	2,0	4,3
Maîtrise administrative ou commerciale.....	13	108,8	110,3	111,3	112,3	113,4	1,0	1,9	4,2
Techniciens :									
Niveau 1.....	14	109,0	110,2	111,1	112,1	113,4	1,1	2,0	4,0
Niveau 2.....	15	108,6	109,7	110,5	111,6	112,6	0,9	1,9	3,7
Ingénieurs et cadres :									
Débutants.....	16	109,2	110,5	111,2	112,2	113,8	1,4	2,3	4,2
Confirmés.....	17	109,0	110,4	111,1	112,4	113,9	1,3	2,5	4,5
Ensemble des non-ouvriers.....	18	109,1	110,4	111,3	112,5	113,7	1,1	2,1	4,2

(1) : Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

Source : MTEFP, Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre.

Les résultats présentés ici sont établis à partir des 33 700 premiers questionnaires reçus au 7 juin 1991 pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre d'avril 1991. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de plus de 10 salariés.